

P 5 : PLANS DE ZONAGE : COMMUNE

Echelle : 1/5000 ème

Révision du PLU : 1
Prescrite par délibérations du Conseil Municipal les 21/10/2011 et 30/11/2013
Arrêtée par délibérations du Conseil Communautaire le 25/09/2018 et le 23/10/2018
Enquête publique du 04/03/2019 au 05/04/2019 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 28/05/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 28/05/2019
Le Président :

Paro d'activités des Esuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
Tél. 02 40 55 46 97 - urbanismeconseil@orange.fr

- 1
- Limites de zones
 - Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
 - Éléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Zones de présomptions archéologiques
 - Prélocalisation des zones humides (DREAL)
 - Zones humides (SAGE OUDON)
 - Bande affectée par le bruit (de 100 m : D 775)
 - Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 775 en application de l'article L.111.6 du Code l'Urbanisme
 - Implantation à l'alignement imposée

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

- Zones de tassements
- Zones de vigilance

Aléa d'effondrement localisé lié aux galeries minières

- Faible
- Moyen
- Fort

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Emplacements réservés :

Numéro	Opération	Destinataire	Surface m2
1	Création d'une liaison douce	Commune	2 573,59
2	Création d'une liaison douce	Commune	3 323,97
3	Création de stationnements le long de la voie verte	Commune	2 125,28
4	Création d'une liaison douce	Commune	150,072
5	Création d'une liaison douce	Commune	12 340

- UA
- UB
- UE
- UY
- UYt
- 1AUy
- 1AUH
- 2AU
- A
- AE
- NP
- NT
- NS